

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 17274  
Numéro SIREN : 414 815 217  
Nom ou dénomination : Safran Aircraft Engines

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2021 sous le numéro de dépôt 39113

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

## **Safran Aircraft Engines**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Safran Aircraft Engines

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Safran Aircraft Engines,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Aircraft Engines relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans les notes B.2.10.1, B.2.10.2 et B.2.10.4 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue :

- ▶ des provisions pour garanties de fonctionnement pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de ces garanties ;
- ▶ des provisions pour pertes à terminaison dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provisions pour pertes sur engagement de livraisons dans le cas des contrats de vente de biens, dès lors qu'il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire, c'est-à-dire un contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie (au cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechange découlant de ces contrats) ;
- ▶ des provisions pour garanties financières et garanties de valeur d'actif relatives aux ventes, en tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future.

Comme indiqué dans la note B.2.14 « Contrats de prestations de services » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestations de services, facturés au rythme des heures de vol ou des dates de franchissement de jalons techniques prévus dans les contrats, est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur les contrats, dont la revue est effectuée régulièrement.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses et les données prévisionnelles sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D. 441-4 du Code du commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Gaël Lamant

Jérôme de Pastors

Philippe Berteaux

Jean-Roch Varon

*Safran Aircraft Engines  
10 allée du Brévent  
CE1420 – Courcouronnes  
91019 Evry Cedex*

**A. ETATS FINANCIERS**

**B. ANNEXE**

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES .....	8
3.	NOTES SUR LE BILAN .....	16
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	24
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION .....	27

## A. ETATS FINANCIERS

## Compte de résultat 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2019	31.12.2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	4.1	11 432 202	6 655 415
Production stockée		222 902	-514 151
Production immobilisée		44 525	18 164
Transfert de charges d'exploitation	4.2	373	322
Reprises sur amortissements et provisions		891 992	1 030 972
Autres produits		148 478	126 155
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		<b>12 740 472</b>	<b>7 316 878</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		176 822	79 079
Autres approvisionnements		41 434	28 223
Variation des stocks d'approvisionnements		(41 482)	2 531
Achats de sous-traitance		6 443 754	3 403 295
Achats non stockés de matières et fournitures		82 170	46 621
Services extérieurs		1 409 568	919 369
Impôts, taxes et versements assimilés		136 883	96 028
Charges de personnel			
Salaires et traitements		831 092	662 224
Charges sociales		382 040	304 246
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		166 615	157 263
Sur actif circulant: dépréciations		508 450	524 664
Pour risques et charges: dotations aux provisions		693 595	306 197
Autres charges		80 764	23 051
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		<b>10 911 705</b>	<b>6 552 791</b>
<b>Résultat d'exploitation (1) - (2)</b>		<b>1 828 767</b>	<b>764 087</b>
<b>Produits financiers</b>			
		<b>25 473</b>	<b>14 428</b>
<b>Charges financières</b>			
		<b>16 750</b>	<b>8 220</b>
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>8 722</b>	<b>6 208</b>
<b>Résultat courant (avant impôts)</b>		<b>1 837 489</b>	<b>770 295</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
		<b>71 532</b>	<b>35 430</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
		<b>98 874</b>	<b>66 709</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.4	<b>(27 342)</b>	<b>(31 278)</b>
Participation des salariés		(135 996)	(53 182)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(581 873)	(130 261)
<b>Total des produits</b>		<b>12 837 477</b>	<b>7 366 736</b>
<b>Total des charges</b>		<b>11 745 199</b>	<b>6 811 163</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te)</b>		<b>1 092 278</b>	<b>555 573</b>

Comptes annuels 2020

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**Bilan au 31 décembre 2020**

ACTIF	Note	31.12.2019	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	115 532	215 632	102 027	113 605
Fonds commercial		91 821	91 845	24	91 821
Autres immobilisations incorporelles		23 712	123 786	102 003	21 784
Immobilisations corporelles	3.1	984 062	2 961 245	2 019 316	941 929
Immobilisations financières	3.1	307 369	485 744	167 796	317 948
Titres de participations		280 053	453 440	166 053	287 387
Autres immobilisations financières		27 316	32 304	1 743	30 561
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>1 406 964</b>	<b>3 662 620</b>	<b>2 289 139</b>	<b>1 373 481</b>
Stocks et en-cours	3.2	2 339 410	2 323 306	460 910	1 862 396
Avances et acomptes versés		561 117	481 774		481 774
Créances clients et comptes rattachés	3.3	4 564 202	3 513 444	140 264	3 373 180
Autres créances	3.3	4 392 391	3 562 316	59 457	3 502 858
Valeurs de placement	3.4				
Disponibilités	3.4	1 424	668		668
Charges constatées d'avance	3.6	29 305	19 841		19 841
<b>Total Actif circulant</b>		<b>11 887 849</b>	<b>9 901 347</b>	<b>660 632</b>	<b>9 240 716</b>
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.7				
<b>Total actif</b>		<b>13 294 813</b>	<b>13 563 968</b>	<b>2 949 771</b>	<b>10 614 197</b>

PASSIF	Note	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	154 063	154 063
Autres éléments de capitaux propres	3.8	20 339	20 163
Provisions réglementées	3.8	339 349	370 836
Résultat de l'exercice	3.8	1 092 278	555 573
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 606 030</b>	<b>1 100 635</b>
Avances et dettes conditionnées		198 599	183 622
<b>Autres fonds propres</b>		<b>198 599</b>	<b>183 622</b>
Provisions pour risques et charges	3.9	1 532 916	1 338 678
Emprunts obligataire	3.10		
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10		
Autres emprunts et dettes financières	3.10	33	8
Avances et acomptes reçus	3.10	3 665 648	2 782 713
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	2 290 665	1 623 033
Autres dettes	3.10	2 626 658	2 195 267
Produits constatés d'avance	3.12	1 374 264	1 390 241
<b>Dettes financières, d'exploitation et diverses</b>		<b>11 490 183</b>	<b>9 329 940</b>
Ecart de conversion - Passif	3.13		
<b>Total passif</b>		<b>13 294 813</b>	<b>10 614 197</b>

## **B. ANNEXE**

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909, ce qui exonère Safran Aircraft Engines de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aircraft Engines sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 614 197 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 555 573 milliers d'euros.

## **1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

- ✓ Les ventes de moteurs Leap 1B se sont poursuivies en 2020 à un rythme agréé avec Boeing, et ce malgré la suspension des autorisations de vol du Boeing 737 MAX de mars 2019 jusqu'au 18 novembre 2020, date à laquelle, la FAA, l'organisme américain de régulation aérienne, a levé ses restrictions de vol, sur la base des mises à jour de logiciels de l'avion et des changements des procédures de formation des pilotes.
- ✓ La pandémie Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la société.

- **CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET LIQUIDITES**

La Société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran, lui permettant de gérer de façon optimale ses excédents de trésorerie.

- **PLAN D'ADAPTATION**

Après avoir mis œuvre des dispositifs d'activité partielle aux deuxième et troisième trimestres 2020, la société a déployé le dispositif d'Activité Partielle Longue Durée à partir du 1er octobre 2020.

L'indemnisation de l'Etat au titre des différents dispositifs d'activité partielle a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

Un accord sur la Transformation d'Activité a été conclu le 8 juillet 2020 entre la Direction du Groupe Safran et les organisations syndicales représentatives. Les objectifs de cet accord sont d'adapter les coûts de la Société à la situation actuelle tout en préservant l'emploi et les compétences afin de conserver une capacité de rebond.

Cet accord fixe un cadre au déploiement du dispositif d'activité partielle Longue Durée institué par la loi du 17 juin 2020.

Il court pour une durée déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2021.

Les mesures de cet accord sont :

- Incitation au départ volontaire en retraite pour accélérer les fins de carrière des salariés ;
- Incitation à la mobilité interne et externe, via des possibilités de détachements ou de congés spéciaux notamment ;
- Plafonnement de l'intéressement pour 2020 et 2021 ;
- Suspension des mesures d'abondement sur épargne salariale investie en 2021 ;
- Suspension des cotisations de retraite supplémentaire des ingénieurs et cadres sur 2021 ;
- Recours à la formation et aux nouveaux dispositifs mis à disposition des entreprises.

Cet accord intègre une clause dite « de retour à meilleure fortune » permettant de lever partiellement ou totalement certaines mesures en 2021 en fonction du niveau possible de reprise de l'activité de la Société.

Un bilan d'application permettra d'apprécier fin 2021, le cas échéant, selon l'évolution de la situation, s'il convient ou non de prolonger cet accord ou d'en conclure un nouveau.

Au 31 décembre 2020, les coûts de la période concernant les incitations au départ volontaire en retraite et à la mobilité externe ont été comptabilisés en charges de personnel pour 3 366 K€.

Les coûts relatifs aux départs durant l'année 2021 ont été quant à eux, provisionnés pour un montant de 9 570 K€.

Ces derniers sont intégrés aux autres provisions pour risques et charges présentées dans le tableau des « Provisions pour risques et charges », note 3.9.

#### ○ **PRESENTATION DES IMPACTS COVID-19**

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

#### ○ **AUTRES ACTIFS**

##### - Evaluation des stocks et encours

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

##### - Créances Clients

La Société a renforcé le suivi de ses risques clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Dans le contexte de crise sanitaire, une attention particulière a été apportée aux compagnies aériennes et notamment à celles ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire...) ont été provisionnés au cas par cas.

#### ○ **ESTIMATION DE LA MARGE A TERMINAISON SUR LES CONTRATS A L'AVANCEMENT**

Les contrats à l'avancement ont été ajustés des dernières données connues.

En cas de marge déficitaire, la perte attendue a été comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

La sous activité a été comptabilisée dans le résultat de la période et n'a donc pas été prise en compte dans le calcul du taux d'avancement de ces contrats.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1. Règles et méthodes comptables**

#### **2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2020).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

#### **2.1.2. Changements de méthode comptable**

Aucun changement de méthode n'a été enregistré sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### **2.2. Immobilisations incorporelles**

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'un à cinq ans.

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La mali de fusion « qualifié » de technique résultant de la fusion-absorption à la valeur comptable de Snecma Services par la Société en 2009 est inscrit au bilan en fonds de commerce, actif non amortissable, faisant l'objet annuellement d'un test de dépréciation.

### 2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

#### 2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	15-40 ans	Linéaire
<i>Installations techniques</i>	10-20 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-15 ans	Linéaire
<i>Autres (dont agencements)</i>	3-15 ans	Linéaire

#### 2.3.2. Dépréciations

Si, à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

#### **2.4. Immobilisations financières**

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation, est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

#### **2.5. Stocks et travaux en cours**

##### **2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du Coût Moyen Pondéré ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

##### **2.5.2. Dépréciations**

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison du prix de marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Les pertes probables sur les moteurs de série en cours de fabrication font l'objet d'une dépréciation des travaux en cours.

Les ensembles et pièces destinés à l'échange standard font également l'objet de dépréciations, en tenant compte d'une part de leur valeur d'utilité pour l'entreprise, et d'autre part, de leur perte de potentiel éventuelle.

#### **2.6. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements.

Par ailleurs, à l'exception de ces créances qui font l'objet d'une analyse détaillée, les créances impayées depuis plus d'un an sont dépréciées à 50%, et à 100% au-delà de 2 ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet le cas échéant d'une provision pour risque.

**2.7. Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

**2.8. Autres créances**

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe Safran, la société Safran SA a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran SA.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

**2.9. Provisions réglementées**

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

**2.10. Provisions pour risques et charges**

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la Société.
- L'estimation des éventuelles provisions relatives aux engagements contractuels sur les délais et spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements des spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
  - o Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
  - o Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
  - o Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
  - o Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs.

**2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de l'expérience acquise, de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

**2.10.2. Pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons**

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors :

- qu'il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie),
- que le contrat ou l'ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- que l'obligation de la société et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de « première monte », les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de services et distribution de rechanges découlant de ces contrats. Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour risques et charges pour le complément.

**2.10.3. Retraites et engagements assimilés**

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

#### **2.10.4. Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs**

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent à se porter caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran SA conjointement avec les partenaires de la Société et contre-garantis par la Société, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont généralement effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par la Société. En effet, les obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Le risque net est couvert par une provision tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources futures pour la Société.

#### **2.11. Passifs éventuels liés à l'activité courante**

Dans le cadre de son activité courante, la Société peut faire l'objet de réclamations de la part de ses clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques, retard dans la phase de développement ou retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordés et provisionnés ou intégrés au coût des contrats (cf. Notes 2.10 et 3.9). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note sur les litiges (5.2).

## **2.12. Autres fonds propres**

La Société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés, et révisées le cas échéant en fonction des escalations contractuelles et/ou prévisions de remboursement.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

## **2.13. Opérations en devises**

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran SA, le cours couvert est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats dans la devise couverte.

Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- ✓ Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA :
  - les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
  - l'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- ✓ Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran SA, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- ✓ Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- ✓ La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA.

## **2.14. Contrats de prestations de services**

Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestation de service facturés au rythme des heures de vols (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) ou des dates de franchissement de jalons techniques prévus dans les contrats (par exemple

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

pour les contrats multi éléments du secteur Défense qui peuvent inclure à la fois la vente de développement et de la production série) est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice, ou en fonction du franchissement des jalons techniques prévus dans les contrats.

Le chiffre d'affaires de chaque contrat est ainsi appréhendé en tenant compte des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ce contrat ce qui engendre la comptabilisation de produits constatés d'avance ou factures à établir fonction du rythme réel de facturation du client.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts recouvrables.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

**2.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que des produits de redevances et de licences. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.
- Des contrats de prestations de services dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

**2.16. Résultat exceptionnel**

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

**2.17. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale**

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

##### Valeurs brutes

	31.12.2019	Acquisitions, création, augmentation	Apports	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	28 674			3 863		32 536
Fonds commercial	91 845					91 845
Autres immobilisations incorporelles	86 721			2 691	(2 724)	86 688
Immobilisations incorporelles en cours	6 106	1 661		(3 205)		4 562
Avances et acomptes	0					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>213 346</b>	<b>1 661</b>		<b>3 348</b>	<b>(2 724)</b>	<b>215 632</b>
Terrains	76 130			7 191		83 321
Constructions	603 984			22 641	(2 262)	624 362
Installations, matériel, outillages	1 833 533	1		109 603	(8 328)	1 934 809
Autres immobilisations corporelles	136 776			7 753	(418)	144 111
Immobilisations corporelles en cours	213 606	111 572		(150 537)		174 642
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 864 029</b>	<b>111 573</b>		<b>(3 348)</b>	<b>(11 009)</b>	<b>2 961 245</b>
Participations financières	453 440					453 440
Créances rattachées à des participations	900	1 500				2 400
Autres immobilisations financières	29 059	1 645			(800)	29 904
<b>Immobilisations financières</b>	<b>483 399</b>	<b>3 145</b>			<b>(800)</b>	<b>485 744</b>

Les mises en service de l'exercice concernent principalement des machines et outillages de production.

### Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	(16 623)	(4 041)				(20 664)
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	(81 167)	(2 896)			2 724	(81 339)
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes	0					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(97 790)</b>	<b>(6 937)</b>			<b>2 724</b>	<b>(102 004)</b>
Terrains	(41 240)	(1 478)				(42 717)
Constructions	(456 739)	(14 786)			2 259	(469 267)
Installations, matériel, outillages	(1 239 386)	(118 182)			7 291	(1 350 278)
Autres immobilisations corporelles	(95 364)	(14 616)			415	(109 565)
Immobilisations corporelles en cours	0					
Avances et acomptes	0					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(1 832 729)</b>	<b>(149 062)</b>			<b>9 965</b>	<b>(1 971 826)</b>

### Dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
Dépréciations immobilisations incorporelles	(24)					(24)
Dépréciations immobilisations corporelles	(47 238)	(2 420)			2 168	(47 490)
Dépréciations immobilisations financières	(176 030)	(1 951)			10 185	(167 796)
Autres dépréciations	0					
<b>Dépréciations</b>	<b>(223 292)</b>	<b>(4 372)</b>			<b>12 353</b>	<b>(215 310)</b>

**Tableau des filiales et participations**

	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote part du capital détenu (en %)	(en milliers d'euros)						
				Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice 2020
				Brut	Net					
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE SNECMA (soit 1,5M€)</b>										
<b>1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</b>										
- dans les filiales françaises										
. Snecma Participations	247 562 430 euros	(34 635) Keuros	100%	371 686	223 112			0	10 185	
- dans les filiales étrangères										
. Fan Blades Associates Inc	75 000 dollars	76 098 Kdollars	100%	3 106	3 106			50 117	4 003	
. Smartinvest	941 332 107 roubles	(464 812) Kroubles	100%	21 658	6 388			3 429	398	
. Safran Aircraft Engines Guiyang	66 230 718,74 yuans	25 850 Kyuans	100%	7 498	7 498			6 779	104	
<b>2. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)</b>										
- dans les sociétés françaises										
. Pow erjet SA	55 738 320 euros	239 Keuros	50%	27 869	27 869			229 222 <sup>(1)</sup>	156 <sup>(1)</sup>	
. Farnat SA	17 500 020 euros	6 784 Keuros	50%	8 811	8 811			83 036	-1 578	
. Sci Snecmines	5 109 000 euros	NC	33%	1 703	1 703			NC	0 <sup>(1)</sup>	
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS</b>										
- dans les participations françaises				1 104	1 104					1 600
- dans les participations étrangères				10 005	7 798					889

(\*) Préciser les exercices concernés (cas des filiales où les informations de l'année en cours ne sont pas disponibles); en milliers d'euros

(1) Données au 31/12/2019

### 3.2. Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019			31.12.2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	175 929	11 704	164 225	172 436	12 731	159 705
Produits finis	2 027 035	231 791	1 795 244	1 702 862	227 774	1 475 088
En-cours de production	637 024	257 082	379 941	448 007	220 405	227 603
Marchandises						
<b>Total</b>	<b>2 839 988</b>	<b>500 577</b>	<b>2 339 410</b>	<b>2 323 306</b>	<b>460 910</b>	<b>1 862 396</b>

La valorisation des stocks et encours de l'année tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

### 3.3. Créances

Au 31 décembre 2020, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2020	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	481 774	481 774		
Créances clients et comptes rattachés	3 513 444	2 896 645	201 538	415 261
Créances fiscales et sociales	268 367	268 367		
Autres créances d'exploitation	614 671	614 671		
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>4 878 255</b>	<b>4 261 457</b>	<b>201 538</b>	<b>415 261</b>
Créances diverses	2 679 278	2 679 278		
Charges constatées d'avance	19 841	16 557	3 284	
Ecart de conversion actif				
<b>Autres créances</b>	<b>2 699 119</b>	<b>2 695 835</b>	<b>3 284</b>	
Dépréciations	(199 722)	(199 722)		
<b>Total</b>	<b>7 377 652</b>	<b>6 757 570</b>	<b>204 822</b>	<b>415 261</b>

Les créances diverses sont principalement composées de l'excédent de trésorerie de la Société centralisé chez Safran SA.

### 3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 424	668
<b>Valeur mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>1 424</b>	<b>668</b>

**3.5. Produits à recevoir**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations	900	2 400
Autres immobilisations financières		
Créances d'exploitation	3 609 807	2 828 742
Autres créances		
<b>Total</b>	<b>3 610 707</b>	<b>2 831 142</b>

**3.6. Charges constatées d'avances**

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 s'élèvent à 19 841 milliers d'euros.

**3.7. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts**

Néant.

**3.8. Capitaux propres**

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 270 881			15,00
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation / Diminution	31.12.2020
Capital social	154 063			154 063
Autres éléments de capitaux propres				
Primes d'émission de fusion, d'apport				0
Ecarts de réévaluation				0
Réserve légale	15 406			15 406
Réserves indisponibles	2 449			2 449
Réserve statutaire et contractuelle				0
Réserves réglementées				0
Autres réserves				0
Report à nouveau	64	(30)		34
Acompte sur dividendes				
Subventions d'investissements	2 420		(146)	2 273
Provisions réglementées	339 349		31 487	370 836
Résultat de l'exercice	1 092 278	(1 092 278)	555 573	555 573
<b>Total</b>	<b>1 606 030</b>	<b>(1 092 308)</b>	<b>586 913</b>	<b>1 100 635</b>

### 3.9. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

	31.12.2019	Dotations	Reprises		Transfert / Apport	31.12.2020
			sans objet	avec utilisation		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	338 126	64 508	(32 861)			369 773
Autres provisions réglementées	1 224		(160)			1 063
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>339 349</b>	<b>64 508</b>	<b>(33 021)</b>			<b>370 836</b>
Garanties de fonctionnement	1 022 428	188 336	(19 821)	(294 896)		896 047
Garanties financières	2 014	188	(572)			1 630
Prestations à fournir						
Engagements de retraite et assimilés	149 826	21 744		(21 422)		150 148
Contrats commerciaux et créances à long terme	125 387	17 148	(52 766)	(16 955)		72 814
Pertes à terminaison et pertes en carnet	90 543	33 604	(46 500)	(4 510)		73 137
Litiges	4 912	922		(135)		5 700
Autres	137 807	45 665	(19 505)	(24 764)		139 203
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1 532 916</b>	<b>307 607</b>	<b>(139 164)</b>	<b>(362 681)</b>		<b>1 338 678</b>
Résultat d'exploitation		330 616	(321 928)	(204 874)		
Résultat financier		1 412				
Résultat exceptionnel		64 508	(33 021)			
<b>Total</b>		<b>396 536</b>	<b>(354 950)</b>	<b>(204 874)</b>		

### Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,60%	0,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,60%	0,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge 1,12%-5,00%	Table par âge 1,12%-5,00%
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	INSEE 2013-2015 / TGHF05

Comptes annuels 2020

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	<b>31.12.2020</b>	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite	Médailles du travail
Valeur actualisée de l'obligation	(250 823)	<b>(250 335)</b>	(3 467)	(236 544)	(10 324)
Valeur de marché des actifs de couverture	2 902	<b>3 117</b>	3 117	0	
<b>Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture</b>	<b>(247 921)</b>	<b>(247 218)</b>	<b>(351)</b>	<b>(236 544)</b>	<b>(10 324)</b>
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	98 096	<b>97 070</b>	507	96 563	
<b>Engagements provisionnés au bilan</b>	<b>(149 825)</b>	<b>(150 148)</b>	<b>157</b>	<b>(139 981)</b>	<b>(10 324)</b>
Coût des services rendus	13 864	<b>15 370</b>	52	14 658	660
Coût financier	3 214	<b>1 427</b>	26	1 342	58
Amortissement des écarts actuariels	3 830	<b>4 782</b>	0	4 782	
Evénements spéciaux	0	<b>0</b>		0	
<b>Charge</b>	<b>20 908</b>	<b>21 579</b>	<b>78</b>	<b>20 783</b>	<b>719</b>
Amortissement des écarts actuariels	(766)	<b>(119)</b>	(119)		
Rendement attendu des actifs de couverture	(45)	<b>(17)</b>	(17)	0	
Prestations payées	(15 117)	<b>(19 686)</b>		(19 139)	(547)
Evénements spéciaux		<b>(1 435)</b>	(1 435)		
<b>Variation de provision - dotation (reprise)</b>	<b>4 980</b>	<b>323</b>	<b>(1 493)</b>	<b>1 644</b>	<b>172</b>

### **Régimes de retraite à prestations définies**

Pour mémoire, le Groupe Safran a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16. La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1er janvier 2017.

### **Indemnités de départ à la retraite**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

### 3.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2020	A 1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus	8			8
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
<b>Dettes financières</b>	<b>8</b>			<b>8</b>
Avances et acomptes reçus sur des encours	2 782 713	1 639 470	1 126 104	17 140
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 623 033	1 623 033		
Dettes fiscales et sociales	461 523	448 773	12 666	83
Autres dettes d'exploitation	1 721 753	1 721 753		
<b>Dette d'exploitation</b>	<b>6 589 022</b>	<b>5 433 029</b>	<b>1 138 770</b>	<b>17 223</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 990	11 990		
<b>Dettes financières, d'exploitations et diverses</b>	<b>11 990</b>	<b>11 990</b>		
Produits constatés d'avance	1 390 241	365 622	224 751	799 867
<b>Total</b>	<b>7 991 262</b>	<b>5 810 642</b>	<b>1 363 522</b>	<b>817 098</b>

### 3.11. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Emprunts et dettes financières divers	810	782
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 620 117	1 271 828
Dettes fiscales et sociales	501 547	342 855
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 726	11 987
Autres dettes	1 895 639	1 717 366
<b>Total</b>	<b>4 037 839</b>	<b>3 344 818</b>

### 3.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 sont de 1 390 241 milliers d'euros essentiellement en lien avec l'avancement des contrats de services dits à « l'heure de vol ».

### 3.13. Ecarts de conversion passif

Néant

#### 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Première monte, produits et prestations associés	9 137 394	5 006 121
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Services	2 210 778	1 570 653
Ventes d'études	32 423	52 320
Autres	51 607	26 321
<b>Total</b>	<b>11 432 202</b>	<b>6 655 415</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
France	1 742 578	1 257 080
Export	9 689 624	5 398 336
<b>Total</b>	<b>11 432 202</b>	<b>6 655 415</b>

##### 4.2. Transfert de charges d'exploitation

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'élève à 322 K€.

##### 4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus et autres produits de participation	1 217	2 489
Intérêts et produits assimilés	240	527
Dépréciations des titres de participation	23 615	10 185
Autres reprises de provisions / dépréciations financières	(44)	165
Différences positives de change	445	1 062
<b>Produits financiers</b>	<b>25 473</b>	<b>14 428</b>
Dépréciations des titres de participation		1 951
Autres dotations aux provisions / dépréciations financières	3 169	1 410
Intérêts et charges assimilés	2 433	1 216
Différences négatives de change	457	653
Autres charges financières	10 691	2 989
<b>Charges financières</b>	<b>16 750</b>	<b>8 220</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>8 722</b>	<b>6 208</b>

**4.4. Résultat exceptionnel**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Variation des provisions réglementées	(30 371)	(31 487)
Variation sur opérations de gestion	37	553
Variation sur opérations en capital	(3 613)	(491)
Autres	6 605	146
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(27 342)</b>	<b>(31 278)</b>

**4.5. Impôt sur les bénéfices**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	770 295	(172 267)	598 028
Exceptionnel	(31 278)	10 015	(21 263)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..		31 991	31 991
Dont Participation	(53 182)		(53 182)
<b>Total</b>	<b>685 834</b>	<b>(130 261)</b>	<b>555 573</b>

Le taux d'impôt de 32.02 % intègre la contribution sociale de 3,3% applicable sur l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 31 %.

**4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	
<b>NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>		
<b>ACCROISSEMENTS</b>	<b>Accroissement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt futur sur :</b>
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	369 773	95 512
Provisions pour investissements		
Provision pour crédit à moyen terme	82	16
Provision pour hausse des prix	981	249
...		
Ecart latents de taux de change		
Autres		
Subventions d'investissement	2 273	587
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>373 110</b>	<b>96 364</b>
<b>ALLEGEMENTS</b>	<b>Allègement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt payé d'avance sur :</b>
<b>Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)</b>	<b>225 541</b>	<b>63 748</b>
Contributions fiscales et parafiscales (C3S et Effort Construction )	11 350	3 224
Provisions pour perte de change		
Provisions sur actif circulant	97 224	27 621
Autres provisions	382	109
Participation	54 646	15 525
Ecart de change latents		
Autres charges	61 939	17 268
<b>Charges à déduire ultérieurement</b>	<b>388 206</b>	<b>102 863</b>
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	139 594	36 461
Provisions pour pertes à terminaison	73 136	19 396
Provisions pour garanties de fonctionnement	114 865	29 876
Provisions pour risques commerciaux	8 497	2 324
Provisions pour garanties financières	1 651	469
Autres provisions	50 463	14 337
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>613 747</b>	<b>166 611</b>
	<b>Effets sur la base d'impôt :</b>	<b>Effets impôt :</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>(240 637)</b>	<b>(70 246)</b>

## 5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

### 5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Caution de soumission, bonne exécution, bonne fin (données)	129,0	153,5
Engagements sociaux	99,0	97,6
Engagements donnés vis à vis des tiers	3 677,4	3 217,5
Divers avals, cautions et garanties données		
Garanties de passif données	0,0	
Autres engagements donnés	63,9	67,2
Avances remboursables	114,4	79,0
<b>Total Engagements donnés</b>	<b>4 083,7</b>	<b>3 614,8</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Caution de dispense de retenue de garantie	3,6	4,7
Crédits documentaires reçus		
Autres engagements reçus	1 656,8	1 475,0
<b>Total Engagements reçus</b>	<b>1 660,3</b>	<b>1 479,7</b>

Commandes des fournisseurs d'immobilisations	89,5	63,5
<b>Total Engagements réciproques</b>	<b>89,5</b>	<b>63,5</b>

#### 5.1.1. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
		des exercices précédents	de l'exercice	cumulés	
Terrains	1 677				1 677
Constructions	18 450	-2 084	-595	-2 679	15 771
Installations techniques et outillages	4 513	-1 054	-301	-1 355	3 158
Autres immobilisations					
<b>Total</b>	<b>24 640</b>	<b>-3 138</b>	<b>-896</b>	<b>-4 034</b>	<b>20 606</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées			Redevances restant à payer		
	des exercices précédents	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Terrains	512	148	660	149	596	372
Constructions	5 628	1 631	7 259	1 639	6 553	4 094
Installations techniques et outillages	1 377	399	1 776	401	1 603	1 001
Autres immobilisations						
<b>Total</b>	<b>7 516</b>	<b>2 178</b>	<b>9 695</b>	<b>2 188</b>	<b>8 751</b>	<b>5 468</b>

### 5.1.2. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés une fois par an.

Au cours de l'exercice 2020, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran a été le suivant :

- 1 EUR = 1,17 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après :

- 2021 : 1 EUR = 1,16 USD
- 2022 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2021 du groupe Safran.

### 5.2. Litiges

- ✓ En juillet 2012, la Société a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris par les Comités d'Etablissement et le Comité Central d'Etablissement au sujet du mode de détermination des allocations qui leur sont versées. Le 22 mars 2017 la Cour de Cassation a cassé et annulé l'Arrêt rendu le 7 mai 2015 par la Cour d'Appel. La cours d'appel de renvoi a prononcé un retrait du rôle en mars 2018, charge aux parties de trouver un accord entre elles au litige. Le 3 décembre 2020 un Arrêt de la Cour d'Appel de Paris a été rendu pour constater la renonciation définitive et irrévocable des Comités d'Etablissement et du Comité Central d'Etablissement de se prévaloir de la décision du TGI de Paris mettant ainsi fin au litige qui les opposait à la Société.
- ✓ La Société a déposé une requête devant le Tribunal Administratif concernant les biens ESA considérés par l'administration à inclure dans les CFE pour les années 2011-2013 et une réclamation contentieuse pour les années 2015-2016 payées.
- ✓ Le 30 avril 2020, la société UNISON a introduit une requête en arbitrage contre la Société auprès de la Chambre de Commerce Internationale pour rupture d'une clause d'exclusivité dans un contrat de fourniture la liant à la Société. Le 14 mai 2020, la Société a introduit une requête en arbitrage concernant ce fournisseur devant la même Chambre de Commerce pour demander réparation des dépenses encourues suite au non-respect des spécifications techniques dans le cadre d'un autre contrat de fourniture. Ces arbitrages sont en cours.

### 5.3. Effectif moyen

	31.12.2019	31.12.2020
Ingénieurs et cadres	5 800	5 834
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	4 618	4 473
Ouvriers	2 701	2 626
<b>Effectif salarié</b>	<b>13 119</b>	<b>12 933</b>
Personnel mis à disposition	752	207
<b>Effectif total</b>	<b>13 871</b>	<b>13 140</b>

**5.4. Rémunération des dirigeants**

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

**5.5. Quotas d'émission de gaz à effet de serre**

Dans le cadre du PNAQ 3 (2013-2020), la société bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 pour l'exercice 2020 de 20 158 tonnes. La consommation estimée de la période est de 17 337 tonnes.

**5.6. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

**5.7. Événements postérieurs à la clôture**

Néant.

Certifié conforme à l'original  
Laurent Sarragozi  
Directeur Juridique



**SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**  
**S.A.S. au capital de 154 063 215 €**  
**Siège social : 2 Boulevard du Général Martial Valin**  
**75015 Paris**  
**414 815 217 R.C.S. Paris**

**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 20 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un,  
Le 20 mai à 9h00

Les associés de la société Safran Aircraft Engines se sont réunis ce jour en assemblée, au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin à Paris, sur convocation de son Président.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Paul Alary en sa qualité de Président, lequel constate, d'après la feuille de présence, que tous les associés sont présents ou représentés.

Les sociétés Mazars et Ernst&Young, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont excusées.

L'Assemblée étant régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- les statuts de la Société ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- les projets des résolutions soumises à leur approbation ;

Puis le Président déclare que les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes, ainsi que les comptes annuels ont été tenus à la disposition des associés au siège social, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle que les Associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Pouvoirs.

Après lecture des rapports du Président et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

**Première résolution**  
*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)*

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits



Certifié conforme à l'original

**Laurent Sarragozi**  
**Directeur Juridique**

comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée déclare approuver le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élève à 179 884 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution**  
*(Conventions Réglementées)*

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution**  
*(Affectation du résultat)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2020 :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice                    555 572 883,19 euros
- Bénéfice distribuable                    555 607 094,57 euros

Affectation :

- Dividende                                    555 551 953,29 euros
- Report à nouveau                            55 141,28 euros

En conséquence, le dividende distribué sera de 555 551 953,29 euros, soit un dividende de 54,09 euros par action. Il sera mis en paiement à l'issue de la présente Assemblée, le 20 mai 2021.

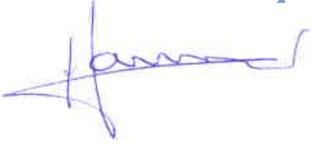
L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant du dividende unitaire	Dividende global
2019	106,35 euros	1 092 308 194,35 euros (1)
2018	65,14 euros	669 045 188,34 euros (1)
2017	60,48 euros	621 182 882,88 euros (1)

(1) Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme à l'original**  
**Laurent Sarragozi**  
**Directeur Juridique**



**Quatrième résolution**  
*(Pouvoirs pour les formalités)*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt ou autre qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

---

*Jean-Paul Alary*  
*Président*

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

## **Safran Aircraft Engines**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Safran Aircraft Engines

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Safran Aircraft Engines,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Aircraft Engines relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans les notes B.2.10.1, B.2.10.2 et B.2.10.4 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue :

- ▶ des provisions pour garanties de fonctionnement pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de ces garanties ;
- ▶ des provisions pour pertes à terminaison dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provisions pour pertes sur engagement de livraisons dans le cas des contrats de vente de biens, dès lors qu'il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire, c'est-à-dire un contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie (au cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechange découlant de ces contrats) ;
- ▶ des provisions pour garanties financières et garanties de valeur d'actif relatives aux ventes, en tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future.

Comme indiqué dans la note B.2.14 « Contrats de prestations de services » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestations de services, facturés au rythme des heures de vol ou des dates de franchissement de jalons techniques prévus dans les contrats, est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur les contrats, dont la revue est effectuée régulièrement.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses et les données prévisionnelles sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D. 441-4 du Code du commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Gaël Lamant

Jérôme de Pastors

Philippe Berteaux

Jean-Roch Varon

*Safran Aircraft Engines  
10 allée du Brévent  
CE1420 – Courcouronnes  
91019 Evry Cedex*

**A. ETATS FINANCIERS**

**B. ANNEXE**

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES .....	8
3.	NOTES SUR LE BILAN .....	16
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	24
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION .....	27

## A. ETATS FINANCIERS

## Compte de résultat 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2019	31.12.2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	4.1	11 432 202	6 655 415
Production stockée		222 902	-514 151
Production immobilisée		44 525	18 164
Transfert de charges d'exploitation	4.2	373	322
Reprises sur amortissements et provisions		891 992	1 030 972
Autres produits		148 478	126 155
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		<b>12 740 472</b>	<b>7 316 878</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		176 822	79 079
Autres approvisionnements		41 434	28 223
Variation des stocks d'approvisionnements		(41 482)	2 531
Achats de sous-traitance		6 443 754	3 403 295
Achats non stockés de matières et fournitures		82 170	46 621
Services extérieurs		1 409 568	919 369
Impôts, taxes et versements assimilés		136 883	96 028
Charges de personnel			
Salaires et traitements		831 092	662 224
Charges sociales		382 040	304 246
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		166 615	157 263
Sur actif circulant: dépréciations		508 450	524 664
Pour risques et charges: dotations aux provisions		693 595	306 197
Autres charges		80 764	23 051
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		<b>10 911 705</b>	<b>6 552 791</b>
<b>Résultat d'exploitation (1) - (2)</b>		<b>1 828 767</b>	<b>764 087</b>
<b>Produits financiers</b>			
		<b>25 473</b>	<b>14 428</b>
<b>Charges financières</b>			
		<b>16 750</b>	<b>8 220</b>
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>8 722</b>	<b>6 208</b>
<b>Résultat courant (avant impôts)</b>		<b>1 837 489</b>	<b>770 295</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
		<b>71 532</b>	<b>35 430</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
		<b>98 874</b>	<b>66 709</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.4	<b>(27 342)</b>	<b>(31 278)</b>
Participation des salariés		(135 996)	(53 182)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(581 873)	(130 261)
<b>Total des produits</b>		<b>12 837 477</b>	<b>7 366 736</b>
<b>Total des charges</b>		<b>11 745 199</b>	<b>6 811 163</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te)</b>		<b>1 092 278</b>	<b>555 573</b>

Comptes annuels 2020

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**Bilan au 31 décembre 2020**

ACTIF	Note	31.12.2019	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	115 532	215 632	102 027	113 605
Fonds commercial		91 821	91 845	24	91 821
Autres immobilisations incorporelles		23 712	123 786	102 003	21 784
Immobilisations corporelles	3.1	984 062	2 961 245	2 019 316	941 929
Immobilisations financières	3.1	307 369	485 744	167 796	317 948
Titres de participations		280 053	453 440	166 053	287 387
Autres immobilisations financières		27 316	32 304	1 743	30 561
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>1 406 964</b>	<b>3 662 620</b>	<b>2 289 139</b>	<b>1 373 481</b>
Stocks et en-cours	3.2	2 339 410	2 323 306	460 910	1 862 396
Avances et acomptes versés		561 117	481 774		481 774
Créances clients et comptes rattachés	3.3	4 564 202	3 513 444	140 264	3 373 180
Autres créances	3.3	4 392 391	3 562 316	59 457	3 502 858
Valeurs de placement	3.4				
Disponibilités	3.4	1 424	668		668
Charges constatées d'avance	3.6	29 305	19 841		19 841
<b>Total Actif circulant</b>		<b>11 887 849</b>	<b>9 901 347</b>	<b>660 632</b>	<b>9 240 716</b>
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.7				
<b>Total actif</b>		<b>13 294 813</b>	<b>13 563 968</b>	<b>2 949 771</b>	<b>10 614 197</b>

PASSIF	Note	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	154 063	154 063
Autres éléments de capitaux propres	3.8	20 339	20 163
Provisions réglementées	3.8	339 349	370 836
Résultat de l'exercice	3.8	1 092 278	555 573
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 606 030</b>	<b>1 100 635</b>
Avances et dettes conditionnées		198 599	183 622
<b>Autres fonds propres</b>		<b>198 599</b>	<b>183 622</b>
Provisions pour risques et charges	3.9	1 532 916	1 338 678
Emprunts obligataire	3.10		
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10		
Autres emprunts et dettes financières	3.10	33	8
Avances et acomptes reçus	3.10	3 665 648	2 782 713
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	2 290 665	1 623 033
Autres dettes	3.10	2 626 658	2 195 267
Produits constatés d'avance	3.12	1 374 264	1 390 241
<b>Dettes financières, d'exploitation et diverses</b>		<b>11 490 183</b>	<b>9 329 940</b>
Ecart de conversion - Passif	3.13		
<b>Total passif</b>		<b>13 294 813</b>	<b>10 614 197</b>

## **B. ANNEXE**

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909, ce qui exonère Safran Aircraft Engines de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aircraft Engines sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 614 197 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 555 573 milliers d'euros.

## **1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

- ✓ Les ventes de moteurs Leap 1B se sont poursuivies en 2020 à un rythme agréé avec Boeing, et ce malgré la suspension des autorisations de vol du Boeing 737 MAX de mars 2019 jusqu'au 18 novembre 2020, date à laquelle, la FAA, l'organisme américain de régulation aérienne, a levé ses restrictions de vol, sur la base des mises à jour de logiciels de l'avion et des changements des procédures de formation des pilotes.
- ✓ La pandémie Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la société.

- **CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET LIQUIDITÉS**

La Société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran, lui permettant de gérer de façon optimale ses excédents de trésorerie.

- **PLAN D'ADAPTATION**

Après avoir mis œuvre des dispositifs d'activité partielle aux deuxième et troisième trimestres 2020, la société a déployé le dispositif d'Activité Partielle Longue Durée à partir du 1er octobre 2020.

L'indemnisation de l'Etat au titre des différents dispositifs d'activité partielle a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

Un accord sur la Transformation d'Activité a été conclu le 8 juillet 2020 entre la Direction du Groupe Safran et les organisations syndicales représentatives. Les objectifs de cet accord sont d'adapter les coûts de la Société à la situation actuelle tout en préservant l'emploi et les compétences afin de conserver une capacité de rebond.

Cet accord fixe un cadre au déploiement du dispositif d'activité partielle Longue Durée institué par la loi du 17 juin 2020.

Il court pour une durée déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2021.

Les mesures de cet accord sont :

- Incitation au départ volontaire en retraite pour accélérer les fins de carrière des salariés ;
- Incitation à la mobilité interne et externe, via des possibilités de détachements ou de congés spéciaux notamment ;
- Plafonnement de l'intéressement pour 2020 et 2021 ;
- Suspension des mesures d'abondement sur épargne salariale investie en 2021 ;
- Suspension des cotisations de retraite supplémentaire des ingénieurs et cadres sur 2021 ;
- Recours à la formation et aux nouveaux dispositifs mis à disposition des entreprises.

Cet accord intègre une clause dite « de retour à meilleure fortune » permettant de lever partiellement ou totalement certaines mesures en 2021 en fonction du niveau possible de reprise de l'activité de la Société.

Un bilan d'application permettra d'apprécier fin 2021, le cas échéant, selon l'évolution de la situation, s'il convient ou non de prolonger cet accord ou d'en conclure un nouveau.

Au 31 décembre 2020, les coûts de la période concernant les incitations au départ volontaire en retraite et à la mobilité externe ont été comptabilisés en charges de personnel pour 3 366 K€.

Les coûts relatifs aux départs durant l'année 2021 ont été quant à eux, provisionnés pour un montant de 9 570 K€.

Ces derniers sont intégrés aux autres provisions pour risques et charges présentées dans le tableau des « Provisions pour risques et charges », note 3.9.

#### ○ **PRESENTATION DES IMPACTS COVID-19**

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

#### ○ **AUTRES ACTIFS**

##### - Evaluation des stocks et encours

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

##### - Créances Clients

La Société a renforcé le suivi de ses risques clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Dans le contexte de crise sanitaire, une attention particulière a été apportée aux compagnies aériennes et notamment à celles ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire...) ont été provisionnés au cas par cas.

#### ○ **ESTIMATION DE LA MARGE A TERMINAISON SUR LES CONTRATS A L'AVANCEMENT**

Les contrats à l'avancement ont été ajustés des dernières données connues.

En cas de marge déficitaire, la perte attendue a été comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

La sous activité a été comptabilisée dans le résultat de la période et n'a donc pas été prise en compte dans le calcul du taux d'avancement de ces contrats.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1. Règles et méthodes comptables**

#### **2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2020).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

#### **2.1.2. Changements de méthode comptable**

Aucun changement de méthode n'a été enregistré sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### **2.2. Immobilisations incorporelles**

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'un à cinq ans.

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La mali de fusion « qualifié » de technique résultant de la fusion-absorption à la valeur comptable de Snecma Services par la Société en 2009 est inscrit au bilan en fonds de commerce, actif non amortissable, faisant l'objet annuellement d'un test de dépréciation.

### 2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

#### 2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	15-40 ans	Linéaire
<i>Installations techniques</i>	10-20 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-15 ans	Linéaire
<i>Autres (dont agencements)</i>	3-15 ans	Linéaire

#### 2.3.2. Dépréciations

Si, à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

#### **2.4. Immobilisations financières**

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation, est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

#### **2.5. Stocks et travaux en cours**

##### **2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du Coût Moyen Pondéré ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

##### **2.5.2. Dépréciations**

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison du prix de marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Les pertes probables sur les moteurs de série en cours de fabrication font l'objet d'une dépréciation des travaux en cours.

Les ensembles et pièces destinés à l'échange standard font également l'objet de dépréciations, en tenant compte d'une part de leur valeur d'utilité pour l'entreprise, et d'autre part, de leur perte de potentiel éventuelle.

#### **2.6. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements.

Par ailleurs, à l'exception de ces créances qui font l'objet d'une analyse détaillée, les créances impayées depuis plus d'un an sont dépréciées à 50%, et à 100% au-delà de 2 ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet le cas échéant d'une provision pour risque.

**2.7. Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

**2.8. Autres créances**

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe Safran, la société Safran SA a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran SA.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

**2.9. Provisions réglementées**

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

**2.10. Provisions pour risques et charges**

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la Société.
- L'estimation des éventuelles provisions relatives aux engagements contractuels sur les délais et spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements des spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
  - o Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
  - o Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
  - o Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
  - o Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs.

**2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de l'expérience acquise, de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

**2.10.2. Pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons**

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors :

- qu'il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie),
- que le contrat ou l'ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- que l'obligation de la société et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de « première monte », les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de services et distribution de rechanges découlant de ces contrats. Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour risques et charges pour le complément.

**2.10.3. Retraites et engagements assimilés**

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

#### **2.10.4. Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs**

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent à se porter caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran SA conjointement avec les partenaires de la Société et contre-garantis par la Société, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont généralement effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par la Société. En effet, les obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Le risque net est couvert par une provision tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources futures pour la Société.

#### **2.11. Passifs éventuels liés à l'activité courante**

Dans le cadre de son activité courante, la Société peut faire l'objet de réclamations de la part de ses clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques, retard dans la phase de développement ou retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordés et provisionnés ou intégrés au coût des contrats (cf. Notes 2.10 et 3.9). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note sur les litiges (5.2).

### **2.12. Autres fonds propres**

La Société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés, et révisées le cas échéant en fonction des escalations contractuelles et/ou prévisions de remboursement.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

### **2.13. Opérations en devises**

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran SA, le cours couvert est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats dans la devise couverte.

Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- ✓ Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA :
  - les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
  - l'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- ✓ Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran SA, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- ✓ Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- ✓ La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA.

### **2.14. Contrats de prestations de services**

Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestation de service facturés au rythme des heures de vols (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) ou des dates de franchissement de jalons techniques prévus dans les contrats (par exemple

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

pour les contrats multi éléments du secteur Défense qui peuvent inclure à la fois la vente de développement et de la production série) est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice, ou en fonction du franchissement des jalons techniques prévus dans les contrats.

Le chiffre d'affaires de chaque contrat est ainsi appréhendé en tenant compte des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ce contrat ce qui engendre la comptabilisation de produits constatés d'avance ou factures à établir fonction du rythme réel de facturation du client.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts recouvrables.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

**2.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que des produits de redevances et de licences. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.
- Des contrats de prestations de services dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

**2.16. Résultat exceptionnel**

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

**2.17. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale**

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

##### Valeurs brutes

	31.12.2019	Acquisitions, création, augmentation	Apports	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	28 674			3 863		32 536
Fonds commercial	91 845					91 845
Autres immobilisations incorporelles	86 721			2 691	(2 724)	86 688
Immobilisations incorporelles en cours	6 106	1 661		(3 205)		4 562
Avances et acomptes	0					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>213 346</b>	<b>1 661</b>		<b>3 348</b>	<b>(2 724)</b>	<b>215 632</b>
Terrains	76 130			7 191		83 321
Constructions	603 984			22 641	(2 262)	624 362
Installations, matériel, outillages	1 833 533	1		109 603	(8 328)	1 934 809
Autres immobilisations corporelles	136 776			7 753	(418)	144 111
Immobilisations corporelles en cours	213 606	111 572		(150 537)		174 642
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 864 029</b>	<b>111 573</b>		<b>(3 348)</b>	<b>(11 009)</b>	<b>2 961 245</b>
Participations financières	453 440					453 440
Créances rattachées à des participations	900	1 500				2 400
Autres immobilisations financières	29 059	1 645			(800)	29 904
<b>Immobilisations financières</b>	<b>483 399</b>	<b>3 145</b>			<b>(800)</b>	<b>485 744</b>

Les mises en service de l'exercice concernent principalement des machines et outillages de production.

Comptes annuels 2020

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**Amortissements**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	(16 623)	(4 041)				(20 664)
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	(81 167)	(2 896)			2 724	(81 339)
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes	0					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(97 790)</b>	<b>(6 937)</b>			<b>2 724</b>	<b>(102 004)</b>
Terrains	(41 240)	(1 478)				(42 717)
Constructions	(456 739)	(14 786)			2 259	(469 267)
Installations, matériel, outillages	(1 239 386)	(118 182)			7 291	(1 350 278)
Autres immobilisations corporelles	(95 364)	(14 616)			415	(109 565)
Immobilisations corporelles en cours	0					
Avances et acomptes	0					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(1 832 729)</b>	<b>(149 062)</b>			<b>9 965</b>	<b>(1 971 826)</b>

**Dépréciations**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
Dépréciations immobilisations incorporelles	(24)					(24)
Dépréciations immobilisations corporelles	(47 238)	(2 420)			2 168	(47 490)
Dépréciations immobilisations financières	(176 030)	(1 951)			10 185	(167 796)
Autres dépréciations	0					
<b>Dépréciations</b>	<b>(223 292)</b>	<b>(4 372)</b>			<b>12 353</b>	<b>(215 310)</b>

**Tableau des filiales et participations**

	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote part du capital détenu (en %)	(en milliers d'euros)						
				Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice 2020
				Brut	Net					
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE SNECMA (soit 1,5M€)</b>										
<b>1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</b>										
- dans les filiales françaises										
. Snecma Participations	247 562 430 euros	(34 635) Keuros	100%	371 686	223 112			0	10 185	
- dans les filiales étrangères										
. Fan Blades Associates Inc	75 000 dollars	76 098 Kdollars	100%	3 106	3 106			50 117	4 003	
. Smartinvest	941 332 107 roubles	(464 812) Kroubles	100%	21 658	6 388			3 429	398	
. Safran Aircraft Engines Guiyang	66 230 718,74 yuans	25 850 Kyuans	100%	7 498	7 498			6 779	104	
<b>2. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)</b>										
- dans les sociétés françaises										
. Pow erjet SA	55 738 320 euros	239 Keuros	50%	27 869	27 869			229 222 <sup>(1)</sup>	156 <sup>(1)</sup>	
. Farnat SA	17 500 020 euros	6 784 Keuros	50%	8 811	8 811			83 036	-1 578	
. Sci Snecmines	5 109 000 euros	NC	33%	1 703	1 703			NC	0 <sup>(1)</sup>	
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS</b>										
- dans les participations françaises				1 104	1 104					1 600
- dans les participations étrangères				10 005	7 798					889

(\*) Préciser les exercices concernés (cas des filiales où les informations de l'année en cours ne sont pas disponibles); en milliers d'euros

(1) Données au 31/12/2019

### 3.2. Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019			31.12.2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	175 929	11 704	164 225	172 436	12 731	159 705
Produits finis	2 027 035	231 791	1 795 244	1 702 862	227 774	1 475 088
En-cours de production	637 024	257 082	379 941	448 007	220 405	227 603
Marchandises						
<b>Total</b>	<b>2 839 988</b>	<b>500 577</b>	<b>2 339 410</b>	<b>2 323 306</b>	<b>460 910</b>	<b>1 862 396</b>

La valorisation des stocks et encours de l'année tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

### 3.3. Créances

Au 31 décembre 2020, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2020	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	481 774	481 774		
Créances clients et comptes rattachés	3 513 444	2 896 645	201 538	415 261
Créances fiscales et sociales	268 367	268 367		
Autres créances d'exploitation	614 671	614 671		
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>4 878 255</b>	<b>4 261 457</b>	<b>201 538</b>	<b>415 261</b>
Créances diverses	2 679 278	2 679 278		
Charges constatées d'avance	19 841	16 557	3 284	
Ecart de conversion actif				
<b>Autres créances</b>	<b>2 699 119</b>	<b>2 695 835</b>	<b>3 284</b>	
Dépréciations	(199 722)	(199 722)		
<b>Total</b>	<b>7 377 652</b>	<b>6 757 570</b>	<b>204 822</b>	<b>415 261</b>

Les créances diverses sont principalement composées de l'excédent de trésorerie de la Société centralisé chez Safran SA.

### 3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 424	668
<b>Valeur mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>1 424</b>	<b>668</b>

**3.5. Produits à recevoir**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations	900	2 400
Autres immobilisations financières		
Créances d'exploitation	3 609 807	2 828 742
Autres créances		
<b>Total</b>	<b>3 610 707</b>	<b>2 831 142</b>

**3.6. Charges constatées d'avances**

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 s'élèvent à 19 841 milliers d'euros.

**3.7. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts**

Néant.

**3.8. Capitaux propres**

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 270 881			15,00
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation / Diminution	31.12.2020
Capital social	154 063			154 063
Autres éléments de capitaux propres				
Primes d'émission de fusion, d'apport				0
Ecarts de réévaluation				0
Réserve légale	15 406			15 406
Réserves indisponibles	2 449			2 449
Réserve statutaire et contractuelle				0
Réserves réglementées				0
Autres réserves				0
Report à nouveau	64	(30)		34
Acompte sur dividendes				
Subventions d'investissements	2 420		(146)	2 273
Provisions réglementées	339 349		31 487	370 836
Résultat de l'exercice	1 092 278	(1 092 278)	555 573	555 573
<b>Total</b>	<b>1 606 030</b>	<b>(1 092 308)</b>	<b>586 913</b>	<b>1 100 635</b>

### 3.9. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

	31.12.2019	Dotations	Reprises		Transfert / Apport	31.12.2020
			sans objet	avec utilisation		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	338 126	64 508	(32 861)			369 773
Autres provisions réglementées	1 224		(160)			1 063
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>339 349</b>	<b>64 508</b>	<b>(33 021)</b>			<b>370 836</b>
Garanties de fonctionnement	1 022 428	188 336	(19 821)	(294 896)		896 047
Garanties financières	2 014	188	(572)			1 630
Prestations à fournir						
Engagements de retraite et assimilés	149 826	21 744		(21 422)		150 148
Contrats commerciaux et créances à long terme	125 387	17 148	(52 766)	(16 955)		72 814
Pertes à terminaison et pertes en carnet	90 543	33 604	(46 500)	(4 510)		73 137
Litiges	4 912	922		(135)		5 700
Autres	137 807	45 665	(19 505)	(24 764)		139 203
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1 532 916</b>	<b>307 607</b>	<b>(139 164)</b>	<b>(362 681)</b>		<b>1 338 678</b>
Résultat d'exploitation		330 616	(321 928)	(204 874)		
Résultat financier		1 412				
Résultat exceptionnel		64 508	(33 021)			
<b>Total</b>		<b>396 536</b>	<b>(354 950)</b>	<b>(204 874)</b>		

### Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,60%	0,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,60%	0,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge 1,12%-5,00%	Table par âge 1,12%-5,00%
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	INSEE 2013-2015 / TGHF05

Comptes annuels 2020

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	<b>31.12.2020</b>	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite	Médailles du travail
Valeur actualisée de l'obligation	(250 823)	<b>(250 335)</b>	(3 467)	(236 544)	(10 324)
Valeur de marché des actifs de couverture	2 902	<b>3 117</b>	3 117	0	
<b>Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture</b>	<b>(247 921)</b>	<b>(247 218)</b>	<b>(351)</b>	<b>(236 544)</b>	<b>(10 324)</b>
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	98 096	<b>97 070</b>	507	96 563	
<b>Engagements provisionnés au bilan</b>	<b>(149 825)</b>	<b>(150 148)</b>	<b>157</b>	<b>(139 981)</b>	<b>(10 324)</b>
Coût des services rendus	13 864	<b>15 370</b>	52	14 658	660
Coût financier	3 214	<b>1 427</b>	26	1 342	58
Amortissement des écarts actuariels	3 830	<b>4 782</b>	0	4 782	
Evénements spéciaux	0	<b>0</b>		0	
<b>Charge</b>	<b>20 908</b>	<b>21 579</b>	<b>78</b>	<b>20 783</b>	<b>719</b>
Amortissement des écarts actuariels	(766)	<b>(119)</b>	(119)		
Rendement attendu des actifs de couverture	(45)	<b>(17)</b>	(17)	0	
Prestations payées	(15 117)	<b>(19 686)</b>		(19 139)	(547)
Evénements spéciaux		<b>(1 435)</b>	(1 435)		
<b>Variation de provision - dotation (reprise)</b>	<b>4 980</b>	<b>323</b>	<b>(1 493)</b>	<b>1 644</b>	<b>172</b>

### **Régimes de retraite à prestations définies**

Pour mémoire, le Groupe Safran a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16. La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1er janvier 2017.

### **Indemnités de départ à la retraite**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

**3.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Bruts au 31.12.2020</b>	A 1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus	8			8
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
<b>Dettes financières</b>	<b>8</b>			<b>8</b>
Avances et acomptes reçus sur des encours	2 782 713	1 639 470	1 126 104	17 140
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 623 033	1 623 033		
Dettes fiscales et sociales	461 523	448 773	12 666	83
Autres dettes d'exploitation	1 721 753	1 721 753		
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>6 589 022</b>	<b>5 433 029</b>	<b>1 138 770</b>	<b>17 223</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 990	11 990		
<b>Dettes financières, d'exploitations et diverses</b>	<b>11 990</b>	<b>11 990</b>		
Produits constatés d'avance	1 390 241	365 622	224 751	799 867
<b>Total</b>	<b>7 991 262</b>	<b>5 810 642</b>	<b>1 363 522</b>	<b>817 098</b>

**3.11. Charges à payer**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Emprunts et dettes financières divers	810	782
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 620 117	1 271 828
Dettes fiscales et sociales	501 547	342 855
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 726	11 987
Autres dettes	1 895 639	1 717 366
<b>Total</b>	<b>4 037 839</b>	<b>3 344 818</b>

**3.12. Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 sont de 1 390 241 milliers d'euros essentiellement en lien avec l'avancement des contrats de services dits à « l'heure de vol ».

**3.13. Ecarts de conversion passif**

Néant

#### 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Première monte, produits et prestations associés	9 137 394	5 006 121
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Services	2 210 778	1 570 653
Ventes d'études	32 423	52 320
Autres	51 607	26 321
<b>Total</b>	<b>11 432 202</b>	<b>6 655 415</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
France	1 742 578	1 257 080
Export	9 689 624	5 398 336
<b>Total</b>	<b>11 432 202</b>	<b>6 655 415</b>

##### 4.2. Transfert de charges d'exploitation

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'élève à 322 K€.

##### 4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus et autres produits de participation	1 217	2 489
Intérêts et produits assimilés	240	527
Dépréciations des titres de participation	23 615	10 185
Autres reprises de provisions / dépréciations financières	(44)	165
Différences positives de change	445	1 062
<b>Produits financiers</b>	<b>25 473</b>	<b>14 428</b>
Dépréciations des titres de participation		1 951
Autres dotations aux provisions / dépréciations financières	3 169	1 410
Intérêts et charges assimilés	2 433	1 216
Différences négatives de change	457	653
Autres charges financières	10 691	2 989
<b>Charges financières</b>	<b>16 750</b>	<b>8 220</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>8 722</b>	<b>6 208</b>

**4.4. Résultat exceptionnel**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Variation des provisions réglementées	(30 371)	(31 487)
Variation sur opérations de gestion	37	553
Variation sur opérations en capital	(3 613)	(491)
Autres	6 605	146
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(27 342)</b>	<b>(31 278)</b>

**4.5. Impôt sur les bénéfices**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	770 295	(172 267)	598 028
Exceptionnel	(31 278)	10 015	(21 263)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..		31 991	31 991
Dont Participation	(53 182)		(53 182)
<b>Total</b>	<b>685 834</b>	<b>(130 261)</b>	<b>555 573</b>

Le taux d'impôt de 32.02 % intègre la contribution sociale de 3,3% applicable sur l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 31 %.

**4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	
<b>NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>		
<b>ACCROISSEMENTS</b>	<b>Accroissement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt futur sur :</b>
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	369 773	95 512
Provisions pour investissements		
Provision pour crédit à moyen terme	82	16
Provision pour hausse des prix	981	249
...		
Ecart latents de taux de change		
Autres		
Subventions d'investissement	2 273	587
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>373 110</b>	<b>96 364</b>
<b>ALLEGEMENTS</b>	<b>Allègement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt payé d'avance sur :</b>
<b>Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)</b>	<b>225 541</b>	<b>63 748</b>
Contributions fiscales et parafiscales (C3S et Effort Construction )	11 350	3 224
Provisions pour perte de change		
Provisions sur actif circulant	97 224	27 621
Autres provisions	382	109
Participation	54 646	15 525
Ecart de change latents		
Autres charges	61 939	17 268
<b>Charges à déduire ultérieurement</b>	<b>388 206</b>	<b>102 863</b>
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	139 594	36 461
Provisions pour pertes à terminaison	73 136	19 396
Provisions pour garanties de fonctionnement	114 865	29 876
Provisions pour risques commerciaux	8 497	2 324
Provisions pour garanties financières	1 651	469
Autres provisions	50 463	14 337
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>613 747</b>	<b>166 611</b>
	<b>Effets sur la base d'impôt :</b>	<b>Effets impôt :</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>(240 637)</b>	<b>(70 246)</b>

## 5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

### 5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Caution de soumission, bonne exécution, bonne fin (données)	129,0	153,5
Engagements sociaux	99,0	97,6
Engagements donnés vis à vis des tiers	3 677,4	3 217,5
Divers avals, cautions et garanties données		
Garanties de passif données	0,0	
Autres engagements donnés	63,9	67,2
Avances remboursables	114,4	79,0
<b>Total Engagements donnés</b>	<b>4 083,7</b>	<b>3 614,8</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Caution de dispense de retenue de garantie	3,6	4,7
Crédits documentaires reçus		
Autres engagements reçus	1 656,8	1 475,0
<b>Total Engagements reçus</b>	<b>1 660,3</b>	<b>1 479,7</b>

Commandes des fournisseurs d'immobilisations	89,5	63,5
<b>Total Engagements réciproques</b>	<b>89,5</b>	<b>63,5</b>

#### 5.1.1. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
		des exercices précédents	de l'exercice	cumulés	
Terrains	1 677				1 677
Constructions	18 450	-2 084	-595	-2 679	15 771
Installations techniques et outillages	4 513	-1 054	-301	-1 355	3 158
Autres immobilisations					
<b>Total</b>	<b>24 640</b>	<b>-3 138</b>	<b>-896</b>	<b>-4 034</b>	<b>20 606</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées			Redevances restant à payer		
	des exercices précédents	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Terrains	512	148	660	149	596	372
Constructions	5 628	1 631	7 259	1 639	6 553	4 094
Installations techniques et outillages	1 377	399	1 776	401	1 603	1 001
Autres immobilisations						
<b>Total</b>	<b>7 516</b>	<b>2 178</b>	<b>9 695</b>	<b>2 188</b>	<b>8 751</b>	<b>5 468</b>

### 5.1.2. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés une fois par an.

Au cours de l'exercice 2020, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran a été le suivant :

- 1 EUR = 1,17 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après :

- 2021 : 1 EUR = 1,16 USD
- 2022 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2021 du groupe Safran.

### 5.2. Litiges

- ✓ En juillet 2012, la Société a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris par les Comités d'Etablissement et le Comité Central d'Etablissement au sujet du mode de détermination des allocations qui leur sont versées. Le 22 mars 2017 la Cour de Cassation a cassé et annulé l'Arrêt rendu le 7 mai 2015 par la Cour d'Appel. La cours d'appel de renvoi a prononcé un retrait du rôle en mars 2018, charge aux parties de trouver un accord entre elles au litige. Le 3 décembre 2020 un Arrêt de la Cour d'Appel de Paris a été rendu pour constater la renonciation définitive et irrévocable des Comités d'Etablissement et du Comité Central d'Etablissement de se prévaloir de la décision du TGI de Paris mettant ainsi fin au litige qui les opposait à la Société.
- ✓ La Société a déposé une requête devant le Tribunal Administratif concernant les biens ESA considérés par l'administration à inclure dans les CFE pour les années 2011-2013 et une réclamation contentieuse pour les années 2015-2016 payées.
- ✓ Le 30 avril 2020, la société UNISON a introduit une requête en arbitrage contre la Société auprès de la Chambre de Commerce Internationale pour rupture d'une clause d'exclusivité dans un contrat de fourniture la liant à la Société. Le 14 mai 2020, la Société a introduit une requête en arbitrage concernant ce fournisseur devant la même Chambre de Commerce pour demander réparation des dépenses encourues suite au non-respect des spécifications techniques dans le cadre d'un autre contrat de fourniture. Ces arbitrages sont en cours.

### 5.3. Effectif moyen

	31.12.2019	31.12.2020
Ingénieurs et cadres	5 800	5 834
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	4 618	4 473
Ouvriers	2 701	2 626
<b>Effectif salarié</b>	<b>13 119</b>	<b>12 933</b>
Personnel mis à disposition	752	207
<b>Effectif total</b>	<b>13 871</b>	<b>13 140</b>

**5.4. Rémunération des dirigeants**

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

**5.5. Quotas d'émission de gaz à effet de serre**

Dans le cadre du PNAQ 3 (2013-2020), la société bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 pour l'exercice 2020 de 20 158 tonnes. La consommation estimée de la période est de 17 337 tonnes.

**5.6. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

**5.7. Événements postérieurs à la clôture**

Néant.